



# AVIS PUBLIC

## ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENTS NUMÉRO 300-24

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉE PAR LE SOUSSIGNÉ QUE :**

Le conseil de la Municipalité d'Adstock, lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le lundi 13 mai 2024, a adopté le règlement numéro 300-24 concernant la division du territoire de la municipalité en districts électoraux.

Suite à l'analyse de ce règlement par la Commission de la représentation électorale, cette dernière a approuvé ledit règlement.

Ce règlement est entré en vigueur le 31 octobre 2024.

Donné à Adstock, ce 4 novembre 2024.

La directrice générale,

*(Signé)*

---

Julie Lemelin



**CAPITALE DU PLEIN AIR  
ET DE LA VILLÉGIATURE**  
dans Les Appalaches

35, rue Principale Ouest, Adstock (QC) G0N 1S0  
**ADSTOCK.CA**